Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_087-DE

DC_2026_087

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

**Secrétaire de séance :** Monsieur LAPAUSE Paul

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 77<br>Présents : 59<br>Votants (dont 4 pouvoirs) : 63 | L'an deux mille vingt six, le cinq mars<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 27/02/2026 |

**Etaient présents :**
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Lionel CORNEE - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Jean-Yves BESNARD - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Karine MOREL,Danielle MATHIEU donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

**Etaient absents :**
Christian HAMELOT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Marie-Christine MORICE,Laurent FESSELIER,Joseph JEULAND,Frédéric MARTIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_087-DE

DC_2026_087

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 5 MARS 2026

## - Financement de la navette du réseau Arléane (LEPAC)

La Vice-président(e) expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
Vu la délibération n° 2018_115 du conseil d'agglomération du 6 juillet 2018 validant la prise de compétence lecture publique par la Communauté d'Agglomération ;
Vu la délibération n° 2024_041 du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques Arléane (2024-2029) ;
Vu la délibération n° 2024_269 du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024 approuvant le projet de service Lecture Publique et Art Contemporain (LEPAC) ;
Vu la convention de prestation de services conclue entre Vitré Communauté (Réseau Arléane) et La commune de la Guerche-de-Bretagne relative à la navette documentaire du Rouedad et signée le 20 février 2025 ;
Vu l'avis favorable des Vice-présidents réunis les 16 juin et 15 décembre 2025 quant à l'organisation et au financement de la navette documentaire ;
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 24 octobre 2025, suite à la candidature de La Poste en réponse au marché ordinaire à prix forfaitaire pour la phase de mise en place et l'accord-cadre à bon de commande pour le service de navette documentaire ;
Vu l'avis favorable des Bureaux d'agglomération réunis les 3 novembre et 8 décembre 2025 ainsi que le 19 janvier 2026 ;
Vu l'avis favorable du Conseil d'agglomération réuni le 29 janvier 2026 relatif au financement partagé de la navette documentaire à égalité entre la Communauté d'Agglomération et les 46 communes du territoire et au prorata du nombre d'habitants ;

Considérant que l'un des objectifs du projet de service LEPAC 2024-2027 vise, à travers sa fiche n°2, à « Renforcer un service public de qualité pour la population » notamment par la mise en place d'une navette Arléane sur le territoire ;

Considérant qu'un des projets du réseau Arléane consiste à favoriser la circulation des documents des 35 bibliothèques au profit des habitants ;

Considérant que le projet de navette documentaire permettra d'acheminer, à leur demande et au plus près des habitants, les 400 000 documents référencés dans le catalogue commun ;

Considérant que le prestataire La Poste a été sélectionné pour assurer ce service ;

Considérant que la navette du Rouedad sera prise en charge par le prestataire La Poste ;

**Il vous est proposé :**
**- De résilier, à compter du 1er septembre 2026, la convention de prestation de services entre Vitré Communauté (Réseau Arléane) et La Guerche-de-Bretagne relative à la navette documentaire du Rouedad signée le 20 février 2025 ;**
**- De valider le montant d'une participation annuelle des communes à hauteur de 0,36 € par habitant (base population DGF année n-1), à compter du 1er septembre 2026 ;**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260306-DC_2026_087-DE

**DC_2026_087**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

**- D’autoriser le Président à émettre les titres de recette correspondants ;**
**- D’autoriser le Président à prendre toute décision relative à ce sujet.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 63**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 63**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 09/03/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

Le Secrétaire de séance,
Paul LAPAUSE

Signé par : Paul LAPAUSE
Date : 09/03/2026
Qualité : 1er vice-président : Paul Lapause

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*